



## RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ AU TRAVAIL

# Élaboration des positions au sein de Présanse

**Afin de contribuer à la préparation de la réforme du système de Santé au travail, les Services de santé au travail interentreprises ont constitué, au sein de Présanse, différents groupes de travail. Issus de nombreux SSTI de toutes les régions, les participants ont alimenté les réflexions sur trois thèmes principaux : l'offre de services, la capacité d'engagement collectif des SSTI pour décliner l'offre de manière homogène sur le territoire, dans le cadre d'un pilotage tripartite, et les moyens nécessaires à l'applicabilité (humains et systèmes d'information).**

Le Conseil d'administration a pris connaissance des synthèses des ateliers menés sur ces différents thèmes, ainsi que du « document martyr » proposé mi-novembre par les organisations patronales, en vue d'un accord national interprofessionnel. Tout en réaffirmant l'adhésion au principe d'une réforme, les administrateurs ont décidé d'acter un certain nombre de points :

La synthèse des ateliers présentée aux SSTI lors de la réunion d'information du 19 novembre et diffusée dans les suites, servira de base à l'expression de Présanse auprès des acteurs décideurs de la réforme. Cette expression pourra s'adapter dans le temps pour tenir compte des prises de positions de ces derniers.

Avec l'appui du Cabinet Delsol, un consensus suffisant permet de poursuivre la préparation de transformations statutaires au sein de Présanse, qui pourraient intervenir en avril 2021. Il a été décidé de conduire ces travaux complémentaire sur la base du préambule suivant : *« A l'aube d'une réforme importante négociée par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel, il est essentiel de créer une capacité d'engagement collectif des SSTI à travers leurs représentations régionales et nationale, susceptible de faciliter un pilotage tripartite (Etat + partenaires sociaux) et la mise en œuvre des politiques de Santé au travail qui en découlent, dans le respect du caractère associatif des SSTI. La structuration et la coordination du réseau sont aussi des enjeux pour la cohérence du service rendu aux employeurs et aux salariés, pris individuellement au niveau d'un bassin d'emploi, ou collectivement au niveau d'une branche professionnelle. »*

Les travaux tiendront compte, comme pour d'autres sujets, de l'issue des négociations des partenaires sociaux en cours et s'appuient pour l'heure sur les principes suivants :

- ▶ Le mode de représentation des SSTI doit tenir compte des responsabilités en jeu, à savoir qu'en matière de Santé au travail, le chef d'entreprise est pénalement responsable vis-à-vis de chacun de ses salariés.
- ▶ Le caractère fédéral de Présanse est affirmé : les Associations Régionales adhèrent à Présanse Nationale.
- ▶ Les objets sur lesquels les niveaux national et régional peuvent engager collectivement les SSTI doivent être listés et limités à l'atteinte des objectifs du préambule.
- ▶ Le pilotage tripartite devrait conduire à préciser les domaines dans lesquels les SSTI pourront mettre en œuvre leur capacité d'engagement régional et national.

- ▶ La gouvernance de Présanse Nationale est organisée autour de la représentation des Associations Régionales qui deviennent membres de droit du CA.
- ▶ Chaque association régionale désigne ses représentants pour participer physiquement au CA, dont le Président de l'association régionale. Les pouvoirs sont possibles par des Présidents de SSTI détenteurs de la voix patronale.
- ▶ Il n'y a pas de réseau cohérent et reconnu par les tiers sans respect des décisions votées selon les règles de majorité définies dans les Statuts, qu'ils soient au niveau national comme régional.

Les règles de majorité ou la place des directions de Services dans les instances font partie des sujets à approfondir.

Dans l'attente des évolutions statutaires, les administrateurs de Présanse se sont engagés à exprimer en conseil désormais la voix majoritaire de leur région, telle que déterminée par leurs statuts respectifs. De plus, ils inviteront les membres de leur association régionale à engager la réflexion sur leurs propres statuts et fonctionnement, en prenant connaissance de la synthèse du Cabinet Delsol.

Enfin, les quatre présidents d'associations régionales qui ne font pas partie du Conseil d'administration de Présanse seront désormais invités à prendre part à ses réunions avec voix consultative.

Par ailleurs :

- ▶ Les administrateurs ont décidé de poursuivre les travaux visant à l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information (les réponses de consultants, suite à un appel d'offre, sont en cours d'évaluation).
- ▶ Un plan d'actions pour la définition précise et la mise en œuvre d'indicateurs d'activité « clés », en rapport avec l'offre de services, a été arrêté.
- ▶ Un groupe de travail dédié suggèrera des compléments au référentiel Amexist, pour nourrir les réflexions sur une certification des SSTI de tierce partie, incluant la vérification de l'effectivité du service rendu.
- ▶ Enfin, des approfondissements et un partage sur la comptabilité analytique des Services seront initiés pour préparer les échanges sur le financement de l'activité à assurer.

L'ensemble de ces décisions renforce la dynamique de contribution des SSTI à une réforme utile et applicable. ■